

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 13-03 du 4 juillet 2019

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX PARTENAIRES PORTEURS DE PROJETS INTERNATIONAUX D'ÉCHANGES DE JEUNES SPORTIFS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs et ses avenants entre le Département et la FSGT 93,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes aux partenaires porteurs de projets internationaux d'échanges de jeunes sportifs :

- 12 500 euros au comité départemental de la fédération sportive et gymnique du travail de Seine-Saint-Denis (FSGT 93), affectés à la réalisation de son projet d'échanges de jeunes en Palestine « Je joue je rencontre le monde »,
- 15 000 euros à l'association sportive Rugby Olympique de Pantin, affectés à la réalisation de son projet d'échanges de jeunes au Brésil « Essai du bout du monde » ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec la FSGT 93 ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*